



École secondaire Le Préluce
2995, avenue des Ancêtres
Mascouche (Québec) J7K 1X6
Tel. : 450 492-3607
leprelude@cssda.gouv.qc.ca

Informations aux parents : Rentrée scolaire 2024-2025

1. Première journée pour les élèves

Le mercredi 28 août – jour 1 :

Première journée d'école pour les élèves de secondaire 1.
Journée pédagogique pour les élèves de secondaire 2 à 5.

Le jeudi 29 août – jour 1 :

Première journée d'école les élèves de secondaire 2 à 5.
Journée pédagogique pour les élèves de secondaire 1.

Le vendredi 30 août – jour 2 :

Horaire régulier pour tous les élèves.

2. État de compte et paiement école

Votre état de compte sera acheminé dans la semaine du 19 août, au plus tard. Selon le niveau scolaire de votre enfant et des cours à son horaire, les frais scolaires varieront entre 154\$ et 203\$ (excluant les frais reliés aux différents profils ainsi que les cahiers d'exercices). Le détail des frais sera identifié sur votre état de compte. À la réception de votre état de compte, vous pourrez faire votre paiement par internet ou lors de la rentrée administrative qui aura lieu du 14 au 16 août 2024 par débit, crédit, argent (montant exact) ou par chèque.

Pour les frais de profil (scientifique, informatique, actif en sport et soccer), il est possible d'effectuer les paiements en totalité ou de prendre entente pour faire plus d'un paiement. Vous avez également la possibilité de remettre des chèques postdatés.

Prendre note que l'administration de l'école sera fermée du 12 juillet, midi, jusqu'au 2 août inclusivement.

3. Modification des activités de la COOP à compter de 2024-2025

Nous en profitons pour vous informer que la COOP modifiera ses activités à compter de l'année scolaire 2024-2025. La COOP poursuivra les activités de valorisation et les diverses contributions financières pour les élèves (fête de début d'année, fête de fin d'année, Bingo de Pâque...). Cependant, elle cessera de vendre des cahiers d'exercices, du matériel scolaire ainsi que les chandails.

Pour l'achat des chandails, la compagnie Flip poursuivra les ventes selon le contrat établi avec la COOP et cette dernière a mandaté l'école pour s'occuper de la distribution des chandails en début d'année et à certains moments de l'année.

Pour les familles qui ont déjà procédé à la commande au printemps, les chandails seront livrés à l'école et remis lors de l'accueil administratif prévu les 14-15 et 16 août.

Lors de ces journées, il sera possible d'acheter sur place un seul modèle soit l'item express (polo unisexe).

En pièce jointe, vous trouverez la procédure pour la commande tardive de chandails pour la prochaine année.

Pour l'achat des cahiers d'exercices et du matériel scolaire, les familles peuvent décider de l'endroit où se procurer tout le matériel nécessaire pour la rentrée scolaire. Il est aussi possible pour les familles qui le désirent de se présenter à la COOP Picasso de l'école L'Odysée à Terrebonne (secteur La Plaine) pour les achats. Toutes les informations pour la COOP Picasso se trouve en pièce jointe.

ACCUEIL ADMINISTRATIF

- Récupération des chandails commandés en avril 2024 (déjà payés) ou l'achat du polo unisexe sur place
- Possibilité de payer les frais de la rentrée

Mercredi 14 août 2024	9 h à 12 h 13h à 16h
Jeudi 15 août 2024	9 h à 12 h 13h à 16h
Vendredi 16 août 2024	9 h à 12 h

4. Carnet scolaire

Le carnet scolaire sera remis à votre jeune lors de son 1^{er} cours le 28 ou le 29 août 2024.

5. Carte étudiante

La photo pour la carte étudiante sera prise le 4 ou le 5 septembre prochain, selon l'horaire établi. Aucuns frais ne sont associés à la carte étudiante de l'école, mais elle est obligatoire en tout temps en cours d'année.

6. Formulaires

De plus, deux formulaires devront être complétés avant le 19 août :

- La fiche urgence santé qui doit être remplie via le lien ci-dessous
 - <https://forms.office.com/r/edXMbLduU5>
- L'autorisation d'utilisation de photos, d'enregistrements audio et vidéo, de renseignements personnels ou de productions d'élèves via le lien internet ici-bas.
 - <https://forms.office.com/r/r5qHNZQU0u>

7. Casiers

Le jumelage de casiers s'effectuera lors des premières journées de classe pour les élèves de secondaire 1 et les nouveaux. Pour les élèves de secondaire 2 à 5, le jumelage a été réalisé au début juin.

8. Cadenas

Il est fortement suggéré de prévoir un cadenas pour l'éducation physique.

9. Diner

L'école offre les services d'une cafétéria pour ses élèves dineurs. Vos enfants peuvent aussi aller dîner à la maison ou dans un des nombreux restaurants situés près de l'école. Durant la période du midi, plusieurs activités (récupération, animations diverses, activités sportives) sont offertes aux élèves. Une équipe de surveillants assure l'encadrement des élèves durant cette période. Qu'il demeure à l'école ou qu'il aille dans la ville, votre enfant doit appliquer les règles d'une bonne conduite. La bonne réputation de l'école dans son environnement est tributaire du savoir-vivre de votre enfant. **Des frais de 87,82 \$ par élève sont exigibles pour assurer l'encadrement des élèves au dîner. Prendre note qu'aucun repas de restaurant n'est accepté à l'école en raison du contrat nous liant à Aramark.**

10. Port du polo et habillement

Le port du polo avec le logo de l'école (manches courtes ou longues) est obligatoire en tout temps et en tout lieu même à l'heure du diner et lors des activités à l'école. **Votre enfant doit arriver et quitter l'école vêtu de son polo.** Prendre note que le port du pantalon (jeans) troué ou altéré de quelque façon que ce soit (même si la peau n'est pas visible) est interdit à l'école.

11. Rappel du règlement concernant le cellulaire

Pour favoriser ma concentration et ma réussite scolaire, je me déconnecte pendant mes cours, car les appareils électroniques sont interdits dans les classes, donc je les laisse dans mon casier verrouillé (cellulaire, écouteurs, montres intelligentes, etc.) ;

Pendant les heures de cours, si je suis à l'extérieur de mon local (ex. : salle de bain), il m'est interdit d'utiliser mes appareils électroniques ;

L'utilisation de mes appareils électroniques est permise entre les cours et pendant le diner lorsque je suis au rez-de-chaussée seulement.

Nous vous invitons à vous référer au carnet scolaire ou au site internet de l'école pour plus de détail sur le code de vie de l'école.

12. Absences

Toute absence doit être signalée par les parents ou tuteurs dans un délai de 24 heures, par téléphone, par courriel ou par Mozaïk:

Tél. : 450-492-3607, poste 2928
absences.prelude@cssda.gouv.qc.ca
<https://portailparents.ca/accueil/fr/>